BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 15

02 – AISNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-QUENTIN

Ventes et cessions

440 704 518 RCS Saint-Quentin.
CEI.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 20000 EUR.
Adresse : 8, rue de la Place, 02480 Pithon.
Précédent propriétaire : 828 936 740 RCS Saint-Quentin. **HOLDING CAMILLE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 novembre 2023, la société HOLDING CAMILLE, société par actions simplifiée, au capital de 235.000 € dont le siège social est sis à PITHON (02480), 8 rue de la Place, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 828.936.740 et la société C E I, société à responsabilité limitée, au capital de 20.000 €, dont le siège social est sis à PITHON (02480), 8 rue de la Place, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 440.704.518, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société C E I par la société HOLDING CAMILLE à qui la société C E I ferait un apport de son actif évalué à 35.181,80 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 1.146,00 euros, soit un actif net provisoire de 34.035,80 euros. En raison de la détention par la société absorbante de la totalité des parts sociales émises par la société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la société absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange. La fusion entrainera la dissolution sans liquidation de la société C E I société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante. L'opération de fusion est prévue avec un effet différé. La fusion prendra effet le 31 décembre 2023 à minuit. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par décision de l'associé unique de la société absorbante. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-QUENTIN, au nom de la société HOLDING CAMILLE et au nom de la société C E I, le 24 novembre 2023. Pour avis.